

SANTÉ

SANTÉ PUBLIQUE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 1^{er} février 2011 portant nomination à la section sanitaire du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale

NOR : ETSH1130027A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 6121-9, R. 6122-1 à R. 6122-4, R. 6122-7 et R. 6122-15 ;

Vu le décret n° 2010-929 du 3 août 2010 modifiant la composition de la section sanitaire du comité national de l'organisation sanitaire et sociale ;

Vu l'arrêté du 10 octobre 2008 relatif aux organismes, institutions, groupements et syndicats représentatifs admis à siéger à la section sanitaire et à la section sociale du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale ;

Vu l'arrêté du 1^{er} décembre 2008 portant nomination à la section sanitaire et à la section sociale du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale et fixant la composition de la formation plénière ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2010 modifiant l'arrêté du 10 octobre 2008 relatif aux organismes, institutions, groupements et syndicats représentatifs admis à siéger à la section sanitaire et à la section sociale du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale ;

Vu la lettre en date 26 janvier 2011 de la Fédération nationale des établissements d'hospitalisation à domicile (FNEHAD) tendant à modifier sa représentation au sein de la section sanitaire du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommé au titre de l'article R. 6122-4 (16°) du code de la santé publique à la section sanitaire du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale en qualité de membre titulaire : M. Paul (Olivier), délégué national de la Fédération nationale des établissements d'hospitalisation à domicile (FNEHAD).

Article 2

La directrice générale de l'offre de soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait le 1^{er} février 2011.

Pour le ministre et par délégation :
*La sous-directrice de la régulation
de l'offre de soins,*

N. LEMAIRE